

<http://ugtg.org/spip.php?article2577>



Communiqué de presse suite aux incidents au CHU de Pointe-à-Pitre

- Expressions - Communiqués -



Online datelundi 10 mai 2021

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Lors de l'audience du Mercredi 28 Avril 2021 au Palais Judiciaire de Pointe-à-Pitre, le Parquet a tenu des propos assez graves suite à un incident qui s'est produit au CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes, à savoir : "Les agents de sécurité étaient avertis mais ne sont pas intervenus par manque d'effectifs selon eux, laissant les 4 femmes seules face à ce forcené".

Les différents médias de Guadeloupe ont relayé depuis ces propos dans leurs articles de presse.

Le Secteur de la Sécurité Privée, affilié à l'UGTG, tient à préciser que ces incidents ne sont aucunement pris en charge par les agents de sécurité privée, affectés au CHU, et ce ne sont pas ces agents qui ont été contactés par les soignants.

Ce genre d'incidents est pris en charge par la Brigade Anti Malveillance (BAM) Service Interne du CHU, Brigade à laquelle les soignants ont fait appel.

Les agents de sécurité privée, affectés sur le site du CHU, assurent eux le contrôle d'accès des véhicules à l'entrée du CHU, la gestion du flux des véhicules au niveau du hall d'accueil et le filtrage aux urgences.

Face aux manquements de la BAM, les agents de la sécurité privée, affectés au CHU, sont amenés à effectuer des missions qui ne font pas partie de leurs prérogatives mais ces agents ne peuvent être tenus responsables pour les faits survenus récemment au CHU.

Pour le Secteur de la Sécurité.
Le Responsable de la Branche
L.YEPONDE
0690.71.02.32